



## CONSEIL MUNICIPAL

### du jeudi 29 juin 2023

#### DELIBERATION N° 06

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Responsable de service :  
Stéphanie TOURETTE

#### Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVault, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE M. Gérard-François BOURNET, Mme Frédérique COSTANTINI, Mme Laetitia BOURDIER, Mme Agnès DE BRUYN, Mme Sophie DESPRÉS, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Patrick ROBIN, M. Thierry LAMBERT, M. Dominique GAUDIN, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Bertrand ÉLISE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA,

#### Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Angéline GLUARD, (donne procuration à Mme Sophie DESPRES)  
Mme Laurence BOUVILLE, (donne procuration à M. Gérard-François BOURNET)  
M. Jean-François RABEAU, (donne procuration à M. le Maire)  
M. Yan GENONET, (donne procuration à Mme Hélène RATA)  
M. Arnaud LATREUILLE, (donne procuration à Mme Lisa TEIXEIRA)

Secrétaire de séance : Mme Frédérique COSTANTINI

Date de convocation .....	22/06/2023
Nombre de membres en exercice .....	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration .....	29

#### **6. Vente de la parcelle communale AW 85 au Département 17 pour le projet d'entrées nord Angoulins et sud Aytré**

Le Département de la Charente-Maritime a pour projet de déclaration d'utilité publique l'aménagement de l'entrée nord d'Angoulins d'aménager de nouvelles entrées Nord d'Angoulins et Sud d'Aytré en créant une voie d'encroisement sur la RN 137 au sud d'Aytré et d'un échangeur sur la RD 137 au nord d'Angoulins à hauteur du centre commercial Carrefour.

Ce projet nécessite des acquisitions foncières et notamment une partie de la parcelle communale cadastrée AW 85 pour une contenance de 178 m<sup>2</sup>, située le long de la RN 137, au niveau de la zone Industrielle de Belle Aire au lieu-dit « Fief de la Grande Couture ».

Cette parcelle d'une superficie totale de 679 m<sup>2</sup> est située en zone A (agricole) du PLUi, non bâtie, en nature de terres cultivées.

Par courrier du 16 décembre 2022, le Département sollicite ainsi l'avis de la commune d'Aytré pour cette acquisition au prix évalué par le Domaine, à savoir 0,58 €/m<sup>2</sup>, soit un total arrondi de 104 €.

A cet effet, le Département propose de signer une promesse de vente. Une délibération municipale est donc nécessaire afin d'approuver cette vente foncière au profit du Département et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1311-9 à L.1311-12 et L.2241-1

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1111-1, L. 1211-1 et L.2211-1,

Considérant le projet porté par le Département de la Charente-Maritime afin d'aménager de nouvelles entrées au Nord Angoulins et au Sud d'Aytré en créant une voie d'encroisement sur la RN 137 au sud d'Aytré et d'un échangeur sur la RD 137 au nord d'Angoulins à hauteur du centre commercial,

Considérant le courrier du Département de la Charente-Maritime en date du 16 décembre 2022 sollicitant l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AW n°85 sise lieu-dit « Fief de la Grande Couture » à Aytré, nécessaire pour ce projet d'aménagement,

Considérant que ladite parcelle appartient au domaine privé de la commune et est donc aliénable,

Considérant que cette parcelle communale d'une superficie totale de 679 m<sup>2</sup> est classée en zone agricole (A) au Plan local d'urbanisme intercommunal et en nature de culture,

Considérant que l'emprise demandée par le Département d'une contenance réduite d'environ 178 m<sup>2</sup> sous forme d'une bande étroite jouxtant la RN 137 ne porte pas atteinte à l'intérêt agricole du secteur et permet le maintien de la culture,

Considérant l'avis du Domaine en date du 3 mai 2023,

Considérant l'avis favorable de la commission aménagement du territoire, urbanisme et écologie du 26 mai 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

26 voix Pour,

3 voix Contre (M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA + pouvoir de M. Arnaud LATREUILLE),

Accepte la cession au profit du Département de la Charente-Maritime de la parcelle communale cadastrée section AW n°85 située au lieu-dit « Fief de la Grande Couture » pour une contenance d'environ 178 m<sup>2</sup> au prix de 0,58 euros le m<sup>2</sup>,

Autorise monsieur le Maire à signer la promesse de vente ci-annexée et tous les documents relatifs à cette affaire.

Annexe n° 08 : Plan de situation et plan cadastral

Annexe n° 09 : Promesse de vente

Pour extrait conforme,

**Tony LOISEL**  
Maire

**Frédérique COSTANTINI**  
Secrétaire de séance